



RÉGION ÎLE-DE-FRANCE · LYCÉES FRANCILIENS

Le Portail régional des Lycées pour la maintenance de vos établissements

Accords-cadres sur centrale d'achat régionale – Webinaire n°2
Contrôles techniques obligatoires & Maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie



La Région met à disposition des lycées 12 accords-cadres sur centrale d'achat pour les contrôles techniques obligatoires (CTO) et contrats d'entretien (CEO/CEN). Ils seront accessibles depuis le **Portail régional des lycées**.

Aujourd'hui

- Chaque établissement désigne ses propres prestataires.
- Des pratiques et des coûts très variables d'un lycée à l'autre.
- Peu de visibilité sur les interventions.
- Une charge administrative lourde, assumée par chaque lycée individuellement.
- Une traçabilité limitée en cas de contrôle ou de litige.



A partir de fin 2026

Le Portail régional des Lycées

- Des prestations déjà mises en concurrence et contractualisées en amont par la Région (accords-cadres).
- Procédures simplifiées pour la commande.
- Planning et rapports de maintenance centralisés et accessibles via le futur Portail.
- Réserves réglementaires suivies au même endroit.
- Un point d'entrée unique, une mémoire partagée de toutes les prestations.

C'est ce dispositif que nous vous présentons aujourd'hui : la centrale d'achat régionale et les accords-cadres.



Cette vignette signale, tout au long de la présentation, les items accessibles directement sur le Portail régional des Lycées.

12 ACCORDS-CADRES

12 accords-cadres couvrent l'ensemble de vos besoins de maintenance. Chacun sera présenté lors d'un webinaire dédié à compter de la rentrée 2026.

01 CTO

Disponible

02 SSI

03 Extinction incendie

04 Courants forts

05 Courants faibles

06 Levage

07 Fermetures auto.

08 Toitures

09 Assainissement

10 Equipements sportifs

11 Espaces verts & extérieurs

12 Petits travaux multi-tech.

LE CONTENU TYPE D'UN ACCORD-CADRE



Maintenance préventive

Contrôles périodiques, entretien programmé, anticipation des défaillances



Maintenance corrective

Diagnostic des pannes, dépannage et remise en service



Prestations communes

Urgences 24/7 (≤ 2 h), formations, accompagnement contrôles & commissions

3 DOCUMENTS CONTRACTUELS

CCTP

Clauses techniques : description & modalités des prestations

CCAP

Clauses administratives : commande, prix, délais, pénalités

BPU

Bordereau de prix unitaire : coûts détaillés (par secteur)

L'outil MonSupport mis à disposition pour l'accompagnement à l'utilisation des accords-cadres



LE PORTAIL REGIONAL DES LYCEES, facilitation du pilotage



Le portail régional des lycées

Toutes les étapes des prestations s'y déroulent, s'y suivent et s'y archivent — pour l'établissement comme pour le titulaire.



Demandes de devis

L'établissement émet ses demandes (préventif & correctif) ; le titulaire les réceptionne directement.



Elaboration du devis

Le titulaire y dépose ses devis en cohérence avec le BPU ; l'établissement les vérifie et les valide.



Plan de maintenance & calendrier annuel

Le portail compile et tient à jour le calendrier des opérations par équipement et par accord-cadre : périodicités réglementaires, échéances et rappels automatiques avant chaque intervention.



Rapports d'intervention

Dépôt selon les délais et règles de nommage du CCTP, puis archivage centralisé.



Inventaire des équipements

Fichier exploitable tenu à jour par le titulaire après chaque intervention.



Documents & traçabilité

Attestations de levée de réserves, plan de prévention, bordereaux de suivi des déchets.



Portail régional
des Lycées

LA CENTRALE D'ACHAT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Notre mission : Créée en 2019 par la Région Île-de-France, la centrale d'achat est née de la volonté de mutualiser les achats publics afin de simplifier les procédures, sécuriser les marchés et permettre aux acteurs publics franciliens de bénéficier de conditions d'achat optimisées

OBJECTIF DE LA DEMARCHE



Gagner du temps



Sécuriser les achats



Simplifier les démarches



Offres larges et variées



Accompagnement



Prix d'achat de la Région

La centrale d'achat en quelques chiffres

Créée en 2019

Plus de 1 000 adhérents

30 marchés actifs

60 fournisseurs

*Lycées adhérents :
434 sur 477*

Quelques exemples de marchés :

- ✓ Plateaux de self
- ✓ Mobilier scolaire
- ✓ Solution d'impression
- ✓ Papeterie





II - MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE

1. OBJET ET PERIMETRE DE L'ACCORD CADRE



DÉFINITION

L'accord-cadre permet de confier à une **entreprise de maintenance certifiée** le contrôle et la maintenance obligatoires des **systèmes de sécurité incendie (SSI)** des lycées adhérents, conformément à la réglementation ERP et à la norme NFS 61-933.

QUE COUVRE L'ACCORD-CADRE ?

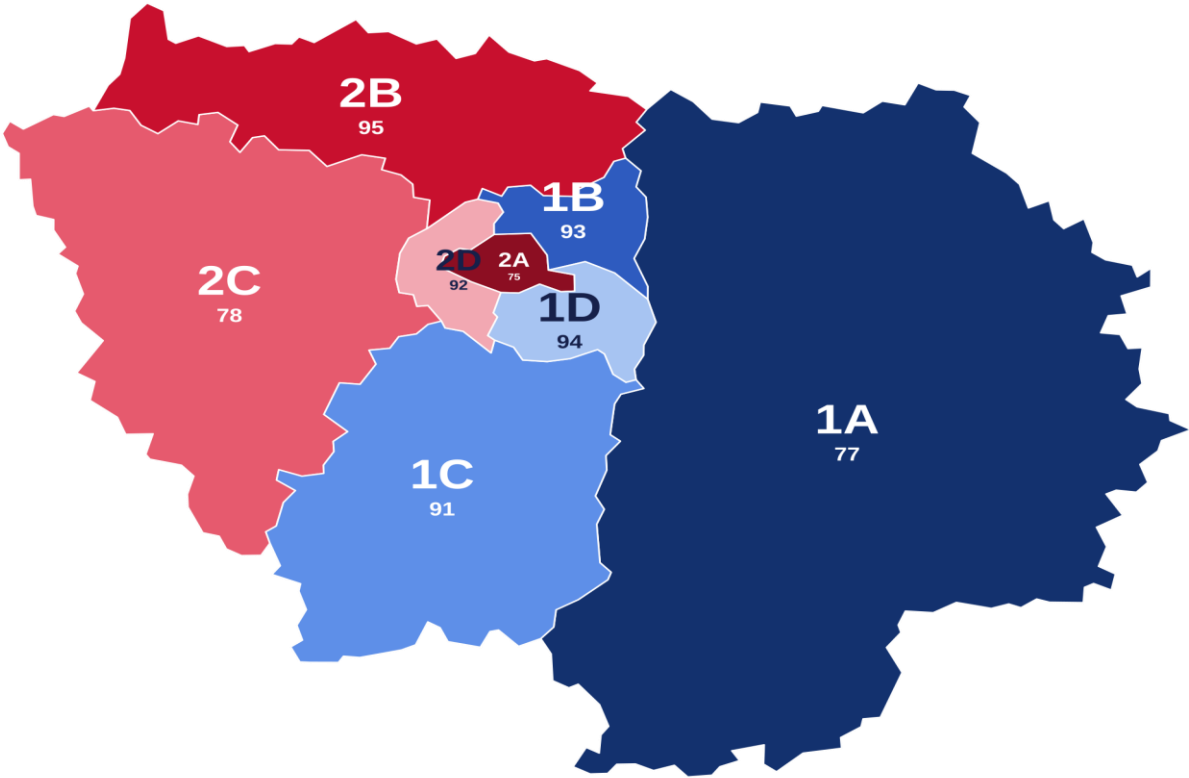
- Maintenance préventive réglementaire et corrective des SSI toutes catégories, y compris le désenfumage mécanique et naturel
- Levée des réserves réglementaires
- L'accompagnement des bureaux de contrôle et des commissions de sécurité
- Les interventions d'urgence
- La formation à l'exploitation des SSI



À retenir — la maintenance des SSI est une obligation réglementaire pour les ERP : elle garantit le bon fonctionnement des systèmes qui protègent les personnes en cas d'incendie

2. LOTS & SECTEURS GEOGRAPHIQUES

L'accord-cadre est découpé en 2 lots (**Est / Ouest**), eux-mêmes subdivisés en 4 secteurs géographiques. Ainsi, selon votre département, votre prestataire peut être différent d'un autre lycée. Vérifiez toujours votre secteur avant de lancer une demande de devis. Possibilité de faire appel à d'autres prestataires en cas de défaillance avérée.



LOT 1 — EST		
	Secteur 1A · Dép. 77 Seine-et-Marne	SPIE
	Secteur 1B · Dép. 93 Seine-Saint-Denis	SONALARME
	Secteur 1C · Dép. 91 Essonne	AVISS SECURITE
	Secteur 1D · Dép. 94 Val-de-Marne	ERIS
LOT 2 — OUEST		
	Secteur 2A · Dép. 75 Paris	SONALARME
	Secteur 2B · Dép. 95 Val-d'Oise	SPIE
	Secteur 2C · Dép. 78 Yvelines	AVISS SECURITE
	Secteur 2D · Dép. 92 Hauts-de-Seine	ERIS

3. LA MAINTENANCE PREVENTIVE REGLEMENTAIRE

Postes 1 à 4 du BPU



N° POSTE BPU	PRESTATIONS CONCERNEES	PÉRIODICITÉ
01	Maintenance des SSI de catégorie A ou B Le Système de Sécurité Incendie (SSI) est le "cerveau" de la sécurité incendie du bâtiment. Il détecte un départ de feu, déclenche l'alarme et commande automatiquement les équipements de mise en sécurité. <i>Objet des vérifications : On vérifie que le système détecte un incendie, alerte les occupants et met automatiquement le bâtiment en sécurité.</i>	Annuelle
02	Maintenance des SSI hors catégorie A ou B Il s'agit de systèmes d'alarme incendie plus simples, présents dans certains bâtiments ou zones présentant moins de contraintes réglementaires et ne comprenant pas de détecteurs d'incendie. <i>Objet des vérifications : On s'assure que l'alarme fonctionne correctement et que les équipements de sécurité réagissent en cas d'incendie.</i>	Annuelle
03	Maintenance du désenfumage mécanique Système utilisant des ventilateurs pour extraire les fumées en cas d'incendie et maintenir des cheminements d'évacuation praticables. <i>Objet des vérifications : On s'assure que le système permet l'évacuation rapide des fumées afin de faciliter l'évacuation des personnes et l'intervention des pompiers.</i>	Annuelle
04	Maintenance du désenfumage naturel Le désenfumage naturel permet d'évacuer les fumées et la chaleur en ouvrant des exutoires en toiture ou des ouvrants en façade. Son déclenchement peut être manuel ou commandé par un système de sécurité incendie selon la configuration du bâtiment. <i>Objet des vérifications : On s'assure que les dispositifs d'évacuation des fumées pourront être actionnés efficacement en cas d'incendie.</i>	Annuelle



4. LA MAINTENANCE CORRECTIVE

Postes 6 à 12 du BPU

N° POSTE BPU	INTITULE DU POSTE	EXEMPLES D'INTERVENTIONS CORRECTIVES CADRÉES AU BPU
06	MAINTENANCE CORRECTIVE CENTRALE SSI	Remplacement / réparation carte mère, extension, commande, transmission, distribution, matériel déporté, ECS, CMSI, UGA, d'un module d'interface
07	MAINTENANCE CORRECTIVE DETECTION / DIFFUSION	Remplacement détecteur tout type (optique, thermostatique, thermique, thermo vélocimétrique, multicritères etc...), interface radio, Diffuseur sonore et lumineux
08	MAINTENANCE CORRECTIVE DECLENCHEUR MANUEL	Remplacement déclencheur manuel incendie et ouverture de portes automatique, capôt, clé de réarmement ou membrane déformable
09	MAINTENANCE CORRECTIVE ALIMENTATION SSI	Remplacement alimentation électrique de sécurité, batterie, pile ou accu
10	MAINTENANCE CORRECTIVE CABLAGE SSI	Remplacement câbles d'alimentation type CR1 et U1000 RO2V
11	MAINTENANCE CORRECTIVE PORTE / RIDEAU COUPE FEU	Remplacement ventouses, ferme-portes, déclencheurs électromagnétiques, sélecteur de fermeture contrepoids, câble de fermeture, rail de guidage, galet de roulement, coffret de commande, contact de fin de course ou capteur de position etc...
12	MAINTENANCE CORRECTIVE DESENFUMAGE	- Désenfumage naturel : Recharge CO2, remplacement treuil, boîtier tirez-lachez, coffret CO2, vérin, câbles et tubes, manivelle etc.. - Désenfumage mécanique : Remplacement commande déportée, coffret de relayage, interrupteur de proximité

À retenir — Certaines opérations de maintenance corrective sont soumises à des règles spécifiques (validation préalable de la Région, plafond financier, ou prise en charge directe par la Région). Par ailleurs, certaines interventions critiques ne peuvent être réalisées par le lycée (modification SSI, du cloisonnement). Le détail de ces règles figure dans le guide de la maintenance.

5. MODALITES D'EXECUTION

**INITIALISATION**
Phase devis

3 sem.
Devis préventif
Remise du devis de maintenance préventive, visite de recensement incluse (à compter de la demande), remise de l'inventaire et du planning d'intervention.

5 j ouvrés
Devis correctif
Remise du devis d'intervention corrective après la demande.

Ces délais courent à compter de la réception de la demande de devis.

**EXÉCUTION PRÉVENTIF**
Maintenance planifiée

J – 15
Confirmation du RDV
Auprès du secrétaire général, avant la visite.

Jour J
Intervention
Réalisation de la maintenance préventive sur site.

2 sem.
Rapport
Transmission du rapport de maintenance préventive.

**EXÉCUTION CORRECTIF**
Réparation & urgence

Selon BC
Intervention
Dans le délai indiqué au bon de commande.

2 j ouvrés
Rapport
Transmission du rapport d'intervention.

2 h · 1 h
Astreinte / urgence
Mobilisation 24 h/24, 365 j/an (1 h si locaux à sommeil) · remise en état sous 5 j.

À chaque étape, l'accord-cadre impose au titulaire un délai précis - chacun assorti d'une pénalité en miroir au CCAP.

6. TRAITEMENT DES RESERVES REGLEMENTAIRES

Le prestataire est tenu de lever toutes les réserves relevant de son périmètre, identifiées dans les rapports de contrôle réglementaire des moyens de secours transmis par l'adhérent (accord-cadre CTO). Ces rapports sont établis par un bureau de contrôle agréé. Le processus de traitement suit les étapes suivantes :



✓ L'attestation précise pour chaque réserve : **date de levée effective** et **référence du rapport**. Les réserves non traitées sont listées avec justification. Elle est transmise par mail à l'adhérent et déposée sur le Portail régional des Lycées.

7. LES INTERVENTIONS D'URGENCE

Postes 5.4 et 5.5 du BPU



Quand faire appel à l'intervention d'urgence ?

Lorsqu'un équipement est en panne ou présente un dysfonctionnement ne pouvant attendre les délais habituels de la maintenance corrective et compromettant la sécurité du bâtiment ou de ses occupants.



Exemple SSI : le tableau de signalisation incendie (TSI) affiche une alarme de dérangement persistante, le système de détection est compromis et le bâtiment ne peut pas fermer sans action corrective. L'astreinte intervient pour remettre l'installation en état provisoire, puis une intervention corrective classique est effectuée pour résoudre définitivement le problème.



Comment déclencher ?

1

Appeler le numéro d'appel unique (gratuit ou tarification locale)

2

Envoyer un mail au Titulaire pour traçabilité

3

Mobilisation de l'intervenant sous 2h (1h si locaux à sommeil)

4

Recevoir le mail de clôture du titulaire à l'issue de l'intervention



Délais garantis

2h

Mobilisation

1h — locaux à sommeil

2h

État provisoire

après arrivée sur site

5j

État définitif

à compter de l'appel



Facturation :

- Intervention sous 2h facturée selon le BPU avec application du coefficient majorateur + le titulaire joint à sa facture le justificatif de demande ainsi qu'une copie du mail de clôture via le Portail régional des Lycées.
- Commande complémentaire pour la remise en état définitive.

8. PRESTATIONS A LA DEMANDE

Postes 5.6 et 5.7 du BPU

Le présent accord cadre intègre également des prestations réalisées à la demande de l'établissement, couvrant l'accompagnement lors des contrôles réglementaires et des commissions de sécurité, ainsi que la formation des équipes à l'exploitation du SSI.



Accompagnement des bureaux de contrôle et commissions de sécurité

- Présence et assistance lors des contrôles réglementaires et des commissions de sécurité ERP
- Mise à disposition des moyens humains, matériels et équipements de mesure nécessaires
- Réalisation des essais, vérifications et manœuvres demandés par les organismes de contrôle
- Appui technique et fourniture des éléments justificatifs de conformité réglementaire



Formation à l'exploitation du SSI

- Formation théorique et pratique à l'exploitation du Système de Sécurité Incendie (SSI)
- Présentation de l'architecture du SSI et des principaux équipements (CMSI, DM, DAS, diffuseurs...)
- Lecture et interprétation des informations et alarmes du système
- Réalisation des manœuvres courantes en situation normale et en situation d'alarme
- Fourniture des supports pédagogiques et remise d'une attestation individuelle de formation à chaque participant.



9. LE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Le BPU (annexe n°1 à l'acte d'engagement) fixe les prix unitaires de toutes les prestations, répartis en trois familles, avec des règles précises de déplacement et de coefficients.



MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Postes 1 → 4

Forfait annuel réglementaire : SSI cat. A/B, cat. C/D/E, désenfumage mécanique & naturel . Prix au m², par moteur ou par ouvrant.

Déplacement et équipements de contrôle inclus dans le prix.



MAINTENANCE CORRECTIVE

Postes 6 → 12

À l'acte, sur devis : centrale, détection/diffusion, déclencheurs, alimentation, câblage, portes/rideaux CF, désenfumage. À l'unité, au m² ou au ml.

Déplacement facturé séparément selon forfait 5.1



FORFAITS & PRIX SPÉCIAUX

Postes 5 & 13

Déplacement, main d'œuvre technicien/ingénieur, intervention d'urgence, accompagnement CT / commission, formation SSI, achat de matériel.

Unités : forfait, heure, demi-journée et coefficient (%).



GRANDS PRINCIPES



Déplacement

Inclus en préventif. En correctif, facturé via le forfait de déplacement, sur devis. Le titulaire regroupe ses interventions à l'échelle du lycée pour en limiter le nombre.



Coefficients (%)

Intervention d'urgence : majoration du devis selon heures ouvrées (6h–20h) ou non ouvrées.

Achat matériel : marge sur la valeur d'achat, seuil 3 000 €HT. Ex. 120 % = +20 %.



Unités de facturation

m² (préventif & centrales), U, ml (câble), forfait, heure, demi-journée et pourcentage.

EN CONCLUSION

Un dispositif centralisé, des ressources pour vous guider

La maintenance des systèmes de sécurité incendie s'appuie sur un portail centralisé et des ressources pédagogiques pour sécuriser l'entretien de vos installations.

À RETENIR



- Obligation réglementaire ERP : maintenance préventive réglementaire annuelle + corrective + urgence 24/7
- Tout est centralisé sur le Portail régional des Lycées (devis, rapports, inventaire).

POUR VOUS ACCOMPAGNER

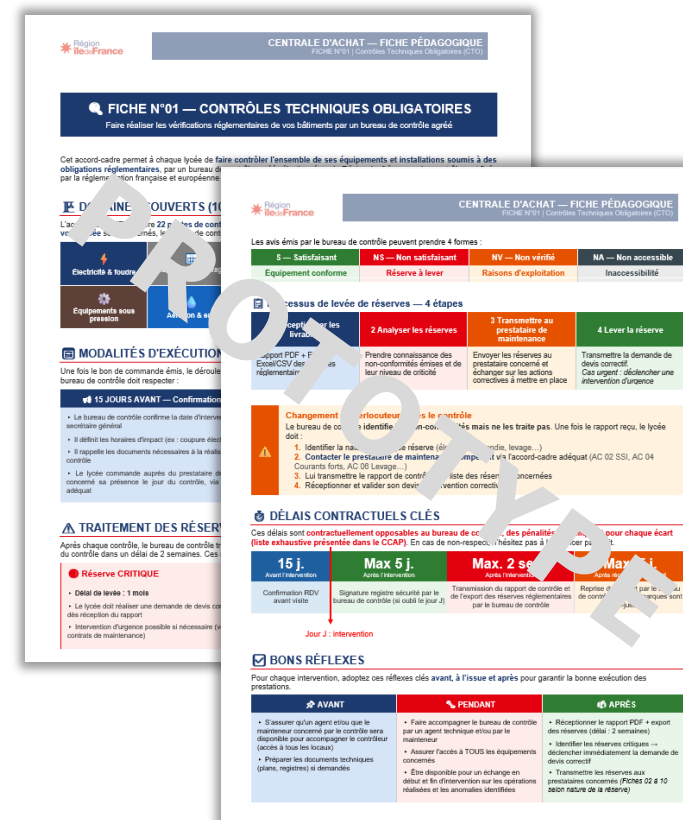


- Des fiches pratiques détaillent l'essentiel : domaines couverts, modalités d'exécution, traitement des réserves, délais clés et bons réflexes.
- Pour aller plus loin : la fiche « tronc commun », le webinar d'introduction aux accords-cadres et le guide de maintenance.

VOS QUESTIONS



- MonSupport (ticketing) et une FAQ dédiés répondront à vos questions spécifiques.



QUESTIONS & REPONSES

